



RAVEL ET PERRAULT AU QUATRO !

VENDREDI 6 MARS - 20H30

Le Quatro vous donne rendez-vous le vendredi 6 mars 2026 à 20h30 à l'auditorium pour une soirée placée sous le signe de l'imaginaire avec Les contes de Ma Mère l'Oye de Maurice Ravel, d'après les contes de Charles Perrault. Cette œuvre féerique, inspirée des univers de La Belle au bois dormant ou encore du Petit Poucet, transportera petits et grands dans un monde poétique et délicat.

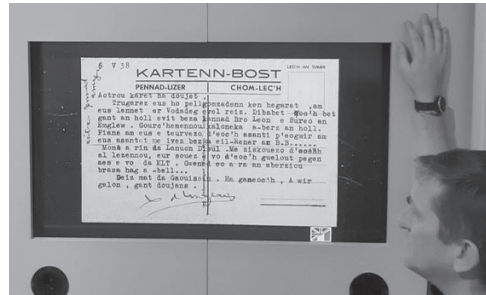
Le concert sera interprété par l'ensemble musical des professeurs

du Conservatoire de Lorient, réunis pour l'occasion autour de ce chef-d'œuvre du répertoire français.

En amont de la représentation, les musiciens proposeront un temps de découverte à destination du public scolaire : présentation des différents instruments, échanges autour de l'œuvre et interprétation de quelques extraits. Une belle manière de sensibiliser les élèves à l'écoute et de leur ouvrir les portes de la musique classique avant le concert du soir.

UNE VISITE COMMENTÉE EN BRETON AU MUSÉE

Le musée de la carte postale propose une visite guidée des expositions permanente et temporaire le samedi 21 mars à 10h00 dans le cadre du Mois du breton et du gallo. Profitez-en c'est gratuit ! Dizoloit ar mirdi e brezhoneg penn da benn !



EXPOSITION PAYSÂMES DE JOHANNE GICQUEL

Découvrez l'exposition Paysâmes de Johanne Gicquel à la Mezzanine du Quatro, du 28 février au 29 avril. Une immersion sensible dans le monde agricole breton 2.0, sans illusions, sans fard. En racontant toutes celles qui, tous les jours, mouillent la chemise pour nourrir les Autres, du meilleur.

Visites commentées le 28 février à 11h et le 14 mars à 15h. Une rencontre artistique à ne pas manquer.

AGENDA FLASH

Jusqu'au 29/4 : Exposition *Paysâmes* de Johanne Gicquel + visite commentée le 14/3
Jusqu'au 31/26 : *Le Tour du monde en 80 cartes postales*

- 8/3 : Atelier créatif pour les enfants
- 13/3 : Sieste musicale
- 17/3 : Café causerie
- 21/3 : Initiation à la calligraphie
- 21/3 : Croc'en bulle de printemps
- 28/3 : Atelier créatif pour les enfants
- 3/4 : Toutes les étoiles naissent d'une histoire d'amour
- 4/4 : Grainofête + rencontre avec une naturopathe

LE MOT DU MAIRE

Chères Baldiviennes, chers Baldiviens,

À l'approche du renouvellement du conseil municipal, ce numéro du Quoi de Baud marque une étape dans la vie démocratique de notre commune.

Je tiens à adresser mes remerciements sincères à l'ensemble des agents municipaux et intercommunaux. Par leur professionnalisme, leur disponibilité et leur engagement quotidien, ils assurent chaque jour la continuité et la qualité du service public au bénéfice de tous. Leur travail, souvent discret mais toujours essentiel, mérite d'être félicité.

Je souhaite également remercier les 29 élus, de la majorité comme de la minorité, pour leur implication au service de la commune. Les échanges et les débats qui ont jalonné cette période ont contribué au bon fonctionnement de notre collectivité et à l'expression des différentes sensibilités mais dans le respect, ce que je tiens à saluer.

Je remercie enfin les habitants de Baud qui participent à la vie locale à travers les différentes instances, initiatives et échanges citoyens. La participation de chacun contribue au fonctionnement démocratique de la commune.

Point important, je rappelle que le scrutin municipal se tient le dimanche 15 mars, de 8h à 18h. À Baud, le vote se déroule en un seul tour. Les 5 bureaux de vote sont tous centralisés à la salle des fêtes du Scaouët - Espace Yves Le Roy.

Pascale GILLET
Maire de Baud

LA MAIRIE VOUS INFORME :



Billes de bois : nous recherchons des billes de bois (cyprés, cèdre ou thuya) destinées à la réalisation de sculptures (à installer dans nos parcs publics), avec un diamètre minimal de 60 cm et une longueur pouvant aller jusqu'à 2 m. Contactez la mairie.

Installation gynécologue : le Dr Gauthier D'Halluin s'installe au Centre Associatif à partir de début avril. La prise de rendez-vous, y compris pour les nouveaux patients, est déjà possible sur doctolib.fr

LOCAUX A LOUER

Locaux à louer : un local pour entreprise de 104m² situé à Kermestre est disponible à la location. D'une surface de 104 m², il comprend un open space de plein pied de 50m², un bureau de plein pied avec sanitaires normes PMR de 21 m², un bureau avec sanitaires à l'étage de 16 m², une salle de pause avec cuisine aménagée de 17m² et un parking extérieur. Contact : 06.03.01.05.00.



Nina et Simon.es : ce van sillone les routes du département et offre un lieu d'écoute et d'orientation bienveillant, gratuit et sans rendez-vous pour toute personne se questionnant sur les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, la vie de couple, la sexualité, le genre, les droits, l'insertion ainsi que les violences. Prochaines permanences : cinéma Le Celtic le vendredi 6 mars à 19h et sur le marché hebdomadaire le 14 mars de 9h à 12h30.

Broyage de végétaux : Venez avec vos végétaux à broyer et repartez avec le broyat pour votre jardin et de précieux conseils pour l'utiliser ! De 13h30 à 17h, sur le parking du complexe sportif du Scaouët. Sur inscription au 02.97.51.13.30 ou sur www.baud-communaute.bzh



Transport à la demande : le Baldi'Bus peut vous transporter au bureau de vote le jour du scrutin. Les réservations sont à effectuer avant le jeudi 12 mars auprès du CCAS au 02.97.08.01.46 ou auprès de l'accueil de la mairie au 02.97.51.02.29. Réservé aux seniors.



Fête des Grand-mères
Dimanche 1^{er} mars



Élections municipales
Dimanche 15 mars



Saint Patrick
Mardi 17 mars



Changement d'heure
le dimanche 29 mars

CCAS

Vendredi 6 mars à 19h00 au Cinéma Le Celtic : projection du film « La Maison des Femmes » suivie d'une table ronde. Invités : Nina et Simon.e.s, le CIDFF et la gendarmerie.

Samedi 28 mars à 14h30 au Quatro (Auditorium) Spectacle : « Je passe te prendre à 9h00 » - Compagnie Trisk'elle. Une comédie mêlant humour, amour et émotion où un père se confie à son fils sur l'urgence de dire les choses importantes. Gratuit sur inscription : 02 97 08 01 46 / ccas@mairie-baud.fr



Quand ?	Où ?	Quoi ?
Samedi 14	Salle du Scaouët	Vente de rougail à emporter organisée par le Basket Bro Baod. Retrait des commandes de 14h à 16h30, 9€ la part. Réservations sur Helloasso.com
Dimanche 15	Espace Yves Le Roy	Circuit du Morbihan - Trophée Jean Floc'h. Le départ est donné à 13h30 à Moréac pour une arrivée à Baud, où les coureurs s'affrontent sur le circuit final.
Vendredi 20	Ecole du Gourandel	Portes ouvertes de l'école du Gourandel de 16h30 à 19h. École monolingue et bilingue breton/français.
Vendredi 20	Centre Aquatique Le Tri'Eau	Pour la Saint Patrick, le Tri'Eau organise une soirée musicale avec l'école de musique, le bagad de Camors, et le groupe Fall Foen
Samedi 28	4 Rue de la Libération	Braderie de vêtements et objets divers organisée par Baud Solidarité de 9h à 16h.
Lundi 30	Auditorium du Quatro	Conférence "Les graviers, clochards des mers" organisée par le groupe Histoire et Patrimoine du Pays de Baud et présentée par Luc Corlouër, à partir de 14h.

Élections municipales



À Baud, un seul tour d'élection aura lieu le 15 mars. En effet, seules deux listes étant candidates, le scrutin sera définitivement clos à l'issue de ce premier tour.

Tous les bureaux de vote seont à l'Espace Yves Le Roy, salle des fêtes du Scaouët et sont ouverts de 8h à 18h le dimanche 15 mars. Si vous êtes inscrits depuis peu sur les listes électorales, vous allez recevoir une nouvelle carte début mars. Un justificatif d'identité avec photo (CNI, Passeport, Permis de conduire...) est obligatoire pour voter.

La procuration :

Trois possibilités s'offrent à vous pour établir procuration :

1 - Avec France Identité

Procuration 100 % en ligne, si votre identité numérique est certifiée. Vous n'avez pas besoin de vous déplacer à la gendarmerie ni à la mairie.

2 - Avec FranceConnect via Maprocuration

Vous enregistrez votre demande en ligne. Puis vous devez vous rendre à la gendarmerie pour faire vérifier votre identité.

3 - Directement à la gendarmerie

Vous remplissez le formulaire sur place.

Munissez-vous :

- d'une pièce d'identité,
- de votre numéro d'électeur (inscrit sur votre carte d'électeur),
- et du numéro d'électeur de la personne qui votera pour vous.

N'attendez pas le dernier moment pour faire votre procuration. À préciser qu'une personne ne peut bénéficier que d'une seule procuration à la fois.

Les étapes du vote :

- Les bureaux de vote sont définis en fonction de votre lieu de résidence.

- Vous prenez les bulletins de vote ainsi que l'enveloppe.

- C'est le moment de faire votre choix dans l'isoloir (passage obligatoire) et d'insérer le bulletin de la liste choisie dans l'enveloppe. Il est interdit de modifier de quelque façon que ce soit le bulletin au risque de le voir invalidé.

- Vous devez **obligatoirement** présenter votre **pièce d'identité** avant le dépôt de l'enveloppe dans l'urne.

- Vous votez et vous signez.

- Vous avez rempli votre devoir civique, bravo !